



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Championnat Individuel - Promotion

Saison : 2025 / 2026

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional

FINALE EN DEUX SÉANCES
Le samedi 11 avril 2026 à 13h30 et à 20h45

CHELEM CLUB MAISONNAIS
55 bis, avenue du Général de Gaulle

94700 – MAISONS ALFORT

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), à jour de leurs cotisations 2025-2026 dont le classement national 2025 est 3^{ème} série, 4^{ème} série et les joueurs non classés. Attention dorénavant ne pas s'affilier durant une période ne remet pas à zéro les PP et les PCN acquis mais ceux-ci subissent l'abattement classique (un tiers pour les PP et la moitié pour les PCN).

Inscrits	Séance1	Organisation	Éliminés	Séance 2	Organisation
15	15	Howell 16		15	Howell 16
16	16	Howell 16		16	Howell 16
19	19	5 en ligne	3	16	Howell 16
20	20	5 en ligne		20	5 en ligne
23	23	6 en ligne	3	20	5 en ligne
24	24	6 en ligne		24	6 en ligne
27	27	7 en ligne (4 étuis/table)	3	24	6 en ligne
28	28	7 en ligne (4 étuis/table)		28	7 en ligne (4 étuis/table)
31	31	2X4 en Howell	3	28	7 en ligne (4 étuis/table)
32	32	2X4 en Howell		32	2X4 en Howell
35	35	5 en ligne et 4 en Howell	3	32	2X4 en Howell
36	36	5 en ligne et 4 en Howell		36	5 en ligne et 4 en Howell
39	39	2X5 en ligne	3	36	5 en ligne et 4 en Howell
40	40	2x5 en ligne		40	2x5 en ligne

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra **s'inscrire avant le 04 AVRIL 2026 à minuit** de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr ou auprès du Directeur d'épreuve : [Christine CHINZI](#)

- Soit par mail : chinzichristine@gmail.com
- Soit par téléphone : 06.30.44.76.23

Participation : 15 euros par joueur et par séance – 7.5 € pour les juniors et les espoirs

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, **les 6 premiers seront qualifiés** pour la finale nationale qui se déroulera

Du Vendredi 13 au 17 mai 2026 au GRAND LUCE (72)

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **articles 1 - 9**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **articles 20 à 41**
-

Fascicule 3 Individuels :

- Chapitre 2 : Règlement des compétitions. **Articles 1 à 5**
- Chapitre 3 : Organisations des tournois
- Chapitre 4 : Code d'arbitrage

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Mise en place de la finale

- 1^{ère} séance : mise en place aléatoire par le programme FF-TAROT.
- 2^{ème} séance : serpenté suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

 **Indice des PCN : 1,8**

 **Coefficient de séances :**

- Le coefficient de chaque première séance est de 1.
- Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la formule en vigueur, à savoir : le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 50%.
- Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.
- Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1
- Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

PP :

- Pour les individuels par série, le nombre de PP attribués est fonction du nombre d'engagés

Attribution de PP												
Promotion	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
16	5	4	4	3	3	2						
20	5	4	4	3	3	2	2					
24	5	4	4	3	3	2	2	2				
28	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1		
32	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	
36	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
40	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
44	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1
48	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
52	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
56	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
60	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1
64	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

La directrice d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : Tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : Toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Mesures sanitaires soumis aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'Epreuve	La Présidente de la C. C. R	Le Président de la zone
Christine CHINZI	Lydia JANNEAU	Stéphane MIONNET le 06/09/2025